

CHAMBRE
des Représentants.

KAMER
der Volksvertegenwoordigers.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1928.

VERGADERING VAN 22 FEBRUARI 1928.

Budget du Ministère de l'Industrie,
du Travail
et de la Prévoyance sociale
pour l'exercice 1928 (1).

Begrooting van het Ministerie
van Nijverheid,
Arbeid en Sociale Voorzorg
voor het dienstjaar 1928 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR
LE GOUVERNEMENT.

AMENDEMENT VOORGESTELD
DOOR DE REGEERING.

Bruxelles, le 22 février 1928.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nom du Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inscrire au projet de Budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1928 un article nouveau ainsi conçu :

ART. 62 ^{bis} (nouveau). — Subside à l'École des Mines et de Métallurgie du Hainaut, à Mons	ART. 62 ^{bis} (nieuw). — Subsidie aan de School voor Mijnbouwen en Metaalbewerking van Henegouw, te Bergen.
. fr. 1,000,000 » fr. 1,000,000 »

Ensuite de cet amendement, ledit projet de Budget s'élèvera :

pour les dépenses ordinaires à	fr. 435,668,471 »
pour les dépenses exceptionnelles à	89,129,500 »
ENSEMBLE.	fr. 524,797,971 »

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
B^{on} M. HOUTART.

(1) Budget, n° 4-X.
Rapport, n° 83.

(1) Begrooting, n° 4-X.
Verslag, n° 83.